



69-2024

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 10/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 10 décembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 6/12/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR.

Absents excusés : Jean LESQUIR (pouvoir Didier CHAMBON) , Julien DELHEUR .

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : décision modificative n °3 prêt relais opération centre bourg

M MASSACRIER Adjoint aux finances, rappelle que dans le cadre du financement de l'opération rénovation centre bourg, la moitié est financée par des subventions. Seulement ces subventions sont versées une fois que les travaux sont terminés, il est donc nécessaire, pour pouvoir payer les entreprises en 2025 de demander un prêt relais.

Les banques peuvent nous proposer un prêt relais de 1000 000 € que nous devons inscrire au budget.

Voici la décision modificative prévue à cet effet.

10/12/2024

Etape budgétaire : Décision modificative N° 3

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R	430			0.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
231/23	Immobilisations corporelles en cou	Invest.	D	430			0.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Recettes	0.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Différence (D-R)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

M. MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à
Signer cette décision modificative n°3.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**
Signer la décision modificative n°3.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20241210-delib2cm12-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/12/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 20/12/2024

10/12/2024